

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, que lors de la **séance du conseil municipal le 18 septembre 2023** devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 176, 1^{re} Rue Est à Amos, à compter de 19 h 30, le conseil municipal de la Ville d'Amos statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) Dérogation mineure de l'entreprise Produits forestiers Arbec, concernant l'immeuble situé au 301, rue de l'Harricana, savoir les lots 2 978 555 et 3 524 898, cadastre du Québec, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteaux d'une superficie de 16,0 mètres carrés, au lieu de 10,0 mètres carrés, tel que prescrit par le règlement de zonage n° VA-964.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil concernant cette demande lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023. Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte cette demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré étant conforme à la réglementation municipale.

DONNÉ À AMOS CE 31 AOÛT 2023.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 346 de la Loi sur les cités et villes)

Je, soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus fut publié sur le site Web de la Ville le 31 août 2023 et qu'une copie fut affichée au bureau de la Ville le même jour.

Le greffier adjoint,

Richard Michaud

Signé le : _____